

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/09/2014

Date de la convocation:
08/09/2014
Date d'affichage:
09/09/2014

L' an 2014 et le 15 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : BALL Jean-Claude, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 125.2014
Vote : A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 7
Mention exécutoire : Non

125.2014 : Ilot central de Woerth : Logements seniors - innovation pour l'autonomie " : approbation de l'APD, fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le pôle d'excellence rurale « innovation pour l'autonomie » portée par le Conseil général du Bas-Rhin, découlant d'un appel à projet l'Etat, principal cofinanceur du projet de réalisation de 21 logements seniors s'inscrivant dans le projet intercommunal de revitalisation du centre-ville du bourg centre de Woerth,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de 3 volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial au rez-de-chaussée,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rural « TIC santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67,

Vu la délibération n° 001.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012 « Ilot commercial ~~bourg centre~~ à Woerth : approbation des travaux d'aménagements, du plan de financement et demande de DETR »,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 « Développement du bourg centre à Woerth : présentation du projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération « ilot commercial et logements »,

Vu la délibération n° 071.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 « Ilot urbain bourg centre à Woerth : modification de la délibération n° 001.2012 sur le programme de travaux de création de logements et plan de financement correspondant »,

Vu la délibération n° 113.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 « Ilot central à Woerth/TIC santé : Modification de la délibération n°001.2012 : plan de financement, point sur l'avancement du projet »,

Vu la délibération n° 115.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « lot central Woerth : Appel d'offre restreint : approbation du montant de la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération logements et restaurant sur les immeubles des 1 et 80 grand'rue, autorisation au Président à signer le marché »,

Vu la délibération n° 116.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « Dossier d'agrément et demande de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : Approbation d'une convention de financement (emprunt) de logements aidés avec l'Etat pour la réalisation de logements »,

Vu la délibération n°170.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : « îlot central de Woerth : projet de logements seniors : validation de l'avant-projet sommaire : délégation au bureau »,

Vu la délibération n° 068.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 « Logements seniors – « innovation pour l'autonomie » – îlot central Woerth : approbation de l'avant-projet sommaire et avenant au programme »,

Vu la délibération n° 096.2014 du conseil communautaire du 02.06.2014 « Approbation de l'avant-projet définitif relatif au projet « logements seniors – innovation pour l'autonomie » à Woerth et fixation du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre »,

Vu la délibération n° 108.2014 du conseil communautaire du 07.07.2014 « Ilot central de Woerth : logements seniors- innovation pour l'autonomie : approbation de l'APD, fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et validation de la convention de mise à disposition de parkings avec la commune de Woerth »,

Considérant les conventions de portage immobilier avec l'EPFL (établissement public foncier local) du Bas-Rhin,

Vu la réunion du groupe de travail en date du 03.07.2014,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Considérant l'avant-projet définitif et sa présentation au conseil du 02.06.2014 par la maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, sept abstentions, décide :

- **De valider l'avant-projet définitif ainsi que la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre comme suit :**

Coût d'objectif de travaux conduits par le MOE fixé à 2 596 371,19 € HT, décomposé en 20 lots travaux,

Montant définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre à 273 614,69 € HT (soit 10,53835 % du coût d'objectif de 2 596 371,19 € HT)

- **D'approuver le plan de financement APD de l'opération, comme suit :**

Etudes préalables et assistant à maîtrise d'ouvrage : 82 000 € HT

Coût des travaux : 2 600 000 € HT

Honoraires maîtrise d'œuvre : 274 000 € HT
Honoraires bureaux de contrôle : 22 000 € HT
Acquisition foncière (dont frais de portage) : 370 000 € HT
Frais administratifs et imprévus : 7 000 € HT

Envoyé en préfecture le 26/09/2014
Reçu en préfecture le 26/09/2014
Affiché le 

Coût total de l'opération (comprenant notamment les prestations intellectuelles et travaux) : 3 355 000 € HT

Cofinancements escomptés (dont, DETR, FNADT, FEADER, Conseil général du Bas-Rhin : 1 736 000 €

Financement de la communauté de communes (hors frais financiers) : 1 619 000 €

- **D'approuver le planning de réalisation de l'opération comme suit :**

Consultation de travaux : juillet 2014

Démarrage des travaux : septembre/octobre 2014

Fin des travaux : août 2016

Mise en exploitation prévisionnelle : septembre 2016

- **D'autoriser le président à engager toutes les démarches et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/09/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :